

La <mark>lettre</mark> de la **Michodière**

Le 21 décembre 2012 N°46 -2012 Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

SOMMAIRE

Pages 1 et 2: La valeur du point estelle plus favorable en Belgique?

Pages 2 et 3 : Billet de Noël

Pages 3 et 4 : Service prévention de la CARSAT - Midi-Pyrénées Prévenir!

Page 4: Meeting FO le 24 janvier 2013

> Retrouvez tous nos articles sur notre site : www.snfocos.org

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S Christian GOUPILLOT, Directeur Gérant

La valeur du point est-elle plus favorable en Belgique?

En question préalable à la RPN « salaires » du 18 décembre 2012, le SNFOCOS à demandé si le nouveau Directeur de l'UCANSS avait obtenu le mandat tant attendu pour commencer à négocier très prochainement sur la classification des emplois. La réponse est... NON.

Explication du Directeur : « ce dossier est très complexe et toutes les conditions de la négociation ne sont pas encore réunies. » Pour la troisième année consécutive le sujet bien qu'inscrit par le COMEX au planning des négociations annuelles et ayant fait l'objet d'un engagement du Directeur de l'UCANSS réitéré à deux reprises cette année d'obtenir un mandat pour ouvrir la négociation avant la fin 2012, ne sera pas traité. Il s'agit pourtant d'un sujet ayant fait l'objet de deux groupes de travail durant l'année 2012 dont la priorité n'est plus à démontrer.

Pour rester dans le ton de l'actualité des médias nationaux du moment, passons maintenant la question du jour : « La valeur du point est-elle plus favorable en Belgique ? »

A priori et au vu de la proposition de l'UCANSS, on peut se dire que oui.

En effet, après trois quarts d'heure de circonvolutions oratoires pour arriver au but et trois roulements de tambour, l'augmentation est de : 0%.

Vous avez bien lu : ZERO POUR CENT !!! MERCI PATRON !!!

Précisons tout de même ce qui doit l'être, histoire de « rassurer » les salariés de l'institution... L'employeur a bien insisté sur le fait qu'il ne nous abandonne pas au bord du chemin puisque cette négociation « salaire » reste ouverte jusqu'à ce que le COMEX soit parvenu à convaincre le ministère du bien fondé de nos revendications. On peut toujours y croire !!!

En fait d'ouverture, la seule chose certaine est que, de revalorisation de la valeur du point rien n'a été obtenu depuis mai 2010.

Devant le grand scepticisme, pour ne pas dire plus, des organisations syndicales, l'UCANSS a fait la proposition suivante :

Laissons donc la négociation « salaires » ouverte et commençons à discuter une petite partie du « système de rémunération » de la classification. Il faut entendre par là, les points d'expérience (qui ont remplacé l'ex ancienneté en 2004). L'employeur propose donc de réfléchir au renforcement la part de cet « automatisme », aussi bien en poids dans l'ensemble des éléments de rémunération, qu'en durée.

Tout le reste (pas de compétence, grilles de classification) est pour l'instant hors du champ de la proposition de l'UCANSS.

Il n'en reste pas moins vrai que tout cela n'est pas bien clair puisque dans les mêmes instants, l'UCANSS annonce des positions assez paradoxales :

- La négociation COMEX/pouvoirs public est visiblement au point mort mais la négociation « salaire » reste active,
- Il n'y n'a pas de mandat pour négocier la classification mais l'on pourrait tout de même en discuter une petite partie...

Cette petite incursion dans la classification, alors que nous sommes sensés parler de l'augmentation de la valeur du point, est-elle la concrétisation du mélange des genres lié à la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place), le nouvel outil de l'employeur pour mesurer l'évolution de la rémunération de façon optimiste ?

On peut y songer lorsque l'UCANSS clôture la réunion en distribuant un comparatif entre l'évolution de la RMPP et l'inflation sur 5 ans, tendant à prouver (?) que notre pouvoir d'achat se porte bien !!!

Alors même que les personnels de l'institution, notamment les cadres, attendent une mesure générale d'augmentation de salaires, l'UCANSS a publié les taux d'exécution budgétaire des différentes branches pour l'année 2012. D'un côté les marges de manœuvre financières du COMEX semblent très limitées voir inexistantes et de l'autre chaque branche va rendre des sommes conséquentes non utilisées. Pour le SNFOCOS cette situation est inacceptable pour nos collègues employés et cadres.

Le SNFOCOS réaffirme une nouvelle fois ses revendications :

- Augmentation de la valeur du point,
- Ouverture de la négociation sur l'ensemble de la classification des emplois.

Il faudra se mobiliser dès le début d'année 2013 pour obtenir satisfaction. Le SNFOCOS est résolument inscrit dans cette perspective avec tous ceux qui partagent ces revendications.

Christian GOUPILLOT Secrétaire Général

* * *

Billet de Noël

Lorsque l'employeur réfléchit au « cahier des charges » de ses cadeaux de Noël, ça risque de faire mal parce que les « cadeaux », ce n'est pas vraiment sa spécialité. En gros, on peut imaginer à peu près ça...

Pour 2013... est-ce que tu préfères :

- Une mobilité forcée au 8ème sous-sol sans fenêtre, ou une mobilité « choisie » à 450 km de chez toi ?
- Etre pris pour un numéro ou pour une variable d'ajustement ?
- Une prime à 4 euros ou 2 points de plus tous les 10 ans ?
- Assister à 10 RPN sur un sujet qui n'intéresse que l'employeur, ou discuter en 3 minutes chrono sur LE sujet qui intéresse tout le monde?



19 décembreCommission Paritaire de pilotage de la complémentaire santé

2013

10 janvier Bureau national

16 janvierDélégation régionale Ilede-France

17 janvierCommission permanente des retraités

29 janvier Commission permanente professionnelle de l'encadrement

- Assister à une INC avec 12 diaporamas soporifiques de l'année précédente ou gagner une augmentation de la valeur du point de 0,000001 % applicable dans 6 mois ?
- Etc. etc.

Voilà... ce n'est qu'un petit exemple des « choix » impossibles dont l'employeur se rend facilement spécialiste depuis des années.

Alors pour Noël, il va falloir que l'employeur prenne les revendications de l'encadrement au sérieux et qu'il se souvienne aussi que l'année commence traditionnellement par la galette.

Pour 2013, après avoir supporté des mois de restrictions, les cadres exigent désormais la fève et un beau morceau du gâteau. Joyeux Noël!

Philippe WAL

Secrétaire national en charge du développement du syndicat, de la formation et des jeunes

* * *



Service prévention de la CARSAT - Midi-Pyrénées Prévenir!

Le SNFOCOS tient à apporter ici, son plein et entier soutien aux personnels administratifs et techniques du Service prévention de la CARSAT - MIDI-PYRENEES qui souffrent depuis de trop nombreuses années dans l'indifférence.

En effet, en quelques années, près d'un quart des effectifs a déjà quitté ce service par mutation, démission ou encore licenciement! Quant à ceux qui restent et résistent encore, ils s'interrogent sur leur devenir professionnel et personnel.

Alors que leur mission est la suppression, à défaut la réduction, des risques professionnels, ainsi que la contribution à l'amélioration des conditions de travail des salariés, les personnels de ce service expérimentent bien malgré eux, toute la palette des conséquences physiques et mentales des risques psychosociaux auxquels leurs directions de service et d'organisme les exposent.

Le bilan est plus que consternant :

- Un ingénieur-conseil a été licencié;
- Une plainte pour harcèlement moral a été déposée et classée sans suite ;
- Un ingénieur-conseil est parti suite à une rupture conventionnelle, à peine son agrément en poche, au bout d'un an de formation ;
- Un ingénieur-conseil est détaché auprès de l'INRS depuis plus de deux ans
 :
- Deux médecins ont démissionné, le dernier en novembre ;
- Aucun candidat d'où qu'il vienne, n'a postulé au poste d'Ingénieur-conseil régional adjoint ouvert depuis pourtant plus de trois ans.

Et encore plus récemment :

- Un Ingénieur-conseil engagé dans une procédure de licenciement ;
- Deux Ingénieur-conseil en arrêt de travail.

Et hier encore:

• Le Médecin du travail a clairement alerté le CHS-CT sur les risques importants de suicide.

STOP... avant qu'il ne soit trop tard !

Le SNFOCOS doute que tous ces faits puissent concourir à l'atteinte des objectifs de la CARSAT - MIDI-PYRENEES en matière de prévention des risques professionnels.

Le SNFOCOS estime bien au contraire que ces faits nuisent gravement à la crédibilité de la Branche accident du travail et maladie professionnelle.

Demain 20 décembre à l'UCANSS, se tient le Conseil de discipline national en charge de rendre un avis motivé sur la proposition de licenciement d'un Ingénieur-conseil. Le SNFOCOS, par la voix de ses représentants, montrera l'absence de faute disciplinaire dans un dossier vide.

Par ailleurs, le SNFOCOS n'entend pas se limiter à sa seule participation à ce conseil national et ne manquera pas d'agir en conséquences et au plus haut niveau, pour que cessent ces pratiques inqualifiables et indignes de notre Institution de Sécurité sociale.

* * *

Rappel mobilisation

Meeting FO le 24 janvier 2013

Le dernier Comité Confédéral National a décidé l'organisation d'un meeting national Force Ouvrière afin de réaffirmer publiquement nos positions et revendications notamment sur les politiques d'austérité qui continuent d'être menées tant au plan national qu'au plan européen.

Vous n'ignorez pas les difficultés de pouvoir disposer d'une salle suffisamment grande à Paris, et concilier des dates pour organiser ce meeting.

Après avis de la CE Confédérale le meeting est fixé au 24 janvier 2013 après midi, Halle Freyssinet 55 boulevard Vincent Auriol PARIS 13ème.

Le SNFOCOS appelle ses militants et à se rapprocher de leur Union Départementale pour s'engager dans ce rassemblement.

* * *

La Lettre de la Michodière ne paraîtra pas au cours des deux semaines à venir.

Prochaine parution le 11 janvier 2013

* * *

Le SNFOCOS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.